

## ORDRES DE RENVOI

LUNDI 2 AVRIL 1951.

*Il est résolu*,—Qu'un comité spécial soit institué aux fins d'étudier le bill n° 79, intitulé: Loi concernant les Indiens; que le comité soit autorisé à convoquer des témoins, à ordonner la production de documents et dossiers, et à faire rapport de temps à autre; que ledit comité se compose de membres qui seront choisis ultérieurement, et que l'article 65(1) du Règlement soit suspendu à cet égard.

LUNDI 2 avril 1951.

*Il est ordonné*,—Que le bill n° 79, intitulé: Loi concernant les Indiens, soit renvoyé audit comité.

VENDREDI 6 avril -951.

*Il est ordonné*,—Que les membres suivants composent le comité spécial pour l'étude de la Loi concernant les Indiens, institué par la résolution adoptée par la Chambre le lundi 2 avril: M. M. Applewhaite, Ashbourne, Black (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie), Blackmore, Blue, Boucher, Brown (Essex-Ouest), Bryce, Cauchon, Charlton, Diefenbaker, Fulton, Gibson, Harkness, Hatfield, Jutras, Little, MacLean (Cap-Breton-Nord et Victoria), Murray (Cariboo), Noseworthy, Richard (Gloucester), Smith (Queens-Shelburne), Simmons, Valois, Welbourn, Whiteside et Wood.

JEUDI 12 AVRIL 1951.

*Il est ordonné*,—Que ledit comité soit autorisé à se réunir pendant les séances de la Chambre.

*Il est ordonné*,—Que le quorum dudit comité soit réduit de 14 à 10 membres.

*Il est ordonné*,—Que ledit comité soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 1,000 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

*Certifié conforme.*

*Le greffier de la Chambre,*  
LÉON-J. RAYMOND.